

## WAVRE, commune hospitalière

La Ville de WAVRE, tout comme l'entière de la Belgique, est marquée par l'histoire des migrations. La mobilisation actuelle autour des communes hospitalières a pour objectif de défendre une vision des communes où la peur, le rejet de l'«étranger» et le repli sur soi ne constituent pas notre unique horizon et où solidarité rime avec rencontres, avec partage, avec dignité.

Si les compétences en matière d'entrée, de séjour et d'éloignement des étrangers sont fédérales, que l'intégration des personnes étrangères est une compétence régionale, les collectivités locales sont néanmoins un acteur clef de l'accueil, de l'hospitalité et du respect des droits des ressortissants étrangers. **Elles peuvent créer un cadre qui permette de sensibiliser leur population et d'améliorer l'accueil et le séjour des ressortissants étrangers qui résident sur leur territoire.** Les personnes étrangères doivent pouvoir jouir des droits qui leur sont donnés afin de participer pleinement à la vie locale.

Considérant que les collectivités locales ont un rôle prépondérant à jouer dans la mise en place d'un climat positif vis-à-vis des personnes étrangères en favorisant la rencontre, le Collège a proposé au Conseil de voter une motion « Wavre commune hospitalière ».

---

Vu les engagements européens et internationaux pris par la Belgique pour le respect des droits fondamentaux des personnes et en particulier des plus vulnérables (Déclaration universelle des droits de l'homme, Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme, Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, ...);

Vu les engagements pris par la Belgique en matière de protection des réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève de 1951, vu les engagements de la Belgique pris en matière de relocalisation et de réinstallation ;

Considérant les définitions suivantes :

- demandeur d'asile : Personne en cours de procédure d'asile
- réfugié : Personne qui a fui son pays d'origine et qui a obtenu une protection internationale ;
- Personne en situation illégale: Personne qui n'a pas ou plus de titre de séjour valable en Belgique ;

Considérant que l'Europe et le monde traversent une période où les ressortissants étrangers sont de plus en plus considérés comme des menaces pour nos sociétés ;

Considérant la multiplication des crises et la prolongation des conflits ;

Considérant que les migrations ont forgé le monde et continueront de le faire, qu'elles soient choisies ou forcées ou un peu des deux, que les migrations peuvent constituer une chance et un potentiel pour nos sociétés pour peu qu'une politique active d'accueil soit mise en place ;

Considérant que l'accueil des ressortissants étrangers n'est pas le seul fait des compétences fédérales, que le vivre ensemble relève aussi de l'échelon le plus proche des citoyens que constitue la commune, que c'est à cet échelon que la convivialité, la rencontre peuvent se construire entre tous les citoyens d'une commune, que les communes peuvent aussi faire la différence en prônant l'hospitalité au niveau local ;

Considérant que les communes – même dans un cadre restreint – ont une marge de manœuvre pour permettre aux ressortissants étrangers d'être mieux accueillis et soutenus, quand leur statut le permet ;

Considérant que les institutions communales sont le premier échelon vers lequel les citoyens se tournent, que la confiance tant dans la police que les services administratifs est fondamentale pour le bien vivre ensemble et le respect des règles et des valeurs et qu'il faut éviter une rupture de confiance qui empêcherait les services de fonctionner au mieux qu'il s'agisse de la police, des écoles, des services communaux de proximité ;

Considérant qu'un accueil de qualité peut faire la différence dans le parcours d'intégration des primo-arrivants en leur donnant toutes les chances et leur permettant de faire partie intégrante de la vie locale ;

Considérant que la Ville de Wavre a la chance de bénéficier des services d'un CPAS efficace qui met en œuvre tous les moyens légaux dont il dispose pour offrir des conditions de vie dignes à chaque personne présente sur son territoire et qui est à l'écoute de chaque personne qui le souhaite ;

Considérant que tous les services de la Ville de Wavre mènent déjà tous les jours des actions basées sur le vivre ensemble et sur le respect commun des valeurs communes à chacun ;

Considérant que la Ville de Wavre est dotée d'une zone de police locale efficace qui veille chaque jour à la sécurité des habitants ;

Considérant que la Ville de Wavre est dotée d'un Plan de cohésion sociale (PCS) qui met en œuvre un ensemble de processus contribuant à assurer à tous l'égalité des chances, l'accès aux droits fondamentaux, et au bien-être économique, social et culturel de tous ;

Considérant que le PCS a déjà mené tout une série d'actions : des rencontres ateliers cuisine avec le logis de Louvranges, une série d'activités avec un public croisé Logis Louvranges/PCS-Yambi, des activités au parc de l'Orangerie ouvertes à tout public, des activités sportives proposées aux plus jeunes ;

Considérant que l'Académie de Musique accueille des enfants de toutes les origines, quel que soit leur statut, et que l'ASBL prend en charge les couts de minerval dans les cas les plus délicats ;

Considérant que les écoles communales de Wavre mènent une série d'actions importantes afin d'apprendre dès le plus jeune âge le vivre ensemble : petits déjeuners avec intégration des parents, séances d'informations, jeux olympiques avec représentation des nationalités, journées jeux de société avec les parents, partenariat avec TAAWUN pour les enfants en retard de langages ou de langue étrangère, étalement du paiement des frais d'inscription, mise en place de solidarités diverses, accompagnements par une logopède pour faciliter l'apprentissage des langues, constitution d'imagiers thématiques pour enrichir le vocabulaire, fourniture de matériel, ... ;

Considérant l'interpellation citoyenne réalisée par Monsieur Micky DUCAMP qui a été portée devant le Conseil communal du 24 octobre 2017 et à laquelle le Conseil communal a prêté la plus grande attention ;

Considérant que suite à cette interpellation, un groupe de travail réunissant toutes les personnes touchées par cette problématique au sein de la Ville et du CPAS a été formé afin de proposer un texte qui réponde au mieux aux exigences du terrain ainsi qu'aux exigences légales en vigueur ;

Sur proposition du Collège Communal, en sa séance du 10 novembre 2017 ;

**Le Conseil, à l'unanimité,**

**Article 1.** Adopte le texte repris ci-après de la motion visant à déclarer Wavre Commune Hospitalière.

**Article 2.** Prend la résolution ferme de respecter les droits fondamentaux des ressortissants étrangers présents sur son territoire,

**Article 3.** S'engage à des actions concrètes visant à :

Continuer à attirer l'attention de la population sur les migrations et l'accueil de l'autre en:

- Poursuivant les actions basées sur le vivre ensemble et le respect des valeurs communes dans les écoles de Wavre, les organisations de jeunesse et les groupes actifs dans la commune et en sensibilisant leur public à la thématique de la migration ;
- Renforçant la collaboration avec le réseau associatif très présent à Wavre ;
- Poursuivant dans chaque échelon de l'administration communale de Wavre le travail mené en termes de respect des droits des ressortissants étrangers, et d'une manière générale en termes de respect de l'autre afin de continuer à dispenser des renseignements adéquats, de qualité et pertinents au public ;
- Soutenant les initiatives citoyennes basées sur le respect des valeurs

- communes et développant le vivre ensemble ;
- Renforçant les actions basées sur le vivre ensemble et sur le respect commun des valeurs communes à chacun en soutenant des rencontres interculturelles et des moments visant à la déconstruction des préjugés à l'attention de tous les résidents de la Ville ;
  - Continuant à organiser et soutenir des rencontres interculturelles ;
  - Collaborant avec le réseau associatif très présent et actif à Wavre ;
  - Maintenant les séances d'information à la population actuellement organisées ;
  - Sensibilisant les propriétaires des biens immobiliers au respect de la législation en matière de discrimination au logement ;
  - Sensibilisant les employeurs au respect de la législation en matière de discrimination à l'emploi ;
  - Encourageant un climat de respect mutuel, de confiance, et de convivialité dans la commune via divers canaux;
  - Ne perdant pas de vue la mission du CPAS: permettre aux personnes de mener une vie conforme à la dignité humaine ;
  - Communiquant au mieux avec les travailleurs sociaux des associations œuvrant sur le territoire de Wavre.

Assurer un accueil de qualité à l'égard de l'ensemble des citoyens dans le respect des droits humains, par :

- Un accueil administratif de qualité des ressortissants étrangers résidant dans la commune et des nouveaux arrivants
  - En maintenant la large disponibilité des services communaux tant au niveau des horaires que des facilités d'accès et de la rapidité de prise en charge des personnes ;
  - En continuant à communiquer une information correcte et spontanée sur les procédures (de séjour, de mariage/cohabitation légale, d'accès à la nationalité), sur les services existants au sein de la commune et en s'assurant que les ressortissants étrangers comprennent les procédures ;
  - En veillant au respect des procédures et des droits pour chaque personne se présentant à la commune, de façon non discriminatoire ;
  - En poursuivant les bonnes pratiques qui garantissent le meilleur intérêt de l'enfant lors de la délivrance de sa carte de séjour ;
- Le soutien à l'intégration des ressortissants étrangers
  - En systématisant l'orientation vers les cours de FLE (Français Langue Etrangère) notamment dispensés dans l'enseignement de promotion sociale à Wavre et contribuant fortement à l'intégration sur le territoire ;
  - En maintenant une information aisée quant aux formations possibles à l'IFOSUP via des personnes ressources parlant différentes langues ;
  - En donnant une information complète sur les parcours d'intégration ;
  - En suscitant et soutenant l'intégration socio-professionnelle ;
  - En soutenant des initiatives d'accès au logement digne ;

- En délivrant une information de qualité concernant la nationalité belge ;
- En continuant à permettre au CPAS d'appliquer la loi « droit à l'intégration sociale » dans les meilleures conditions qu'il soit ;
- En maintenant les actions de collaboration avec Caritas international qui gère un important foyer d'accueil à Louvranges ;
- En continuant à encourager le suivi de cours en promotion sociale en maintenant la gratuité des droits d'inscription pour les personnes en ILA et au CPAS ;
- En continuant à apporter une aide spécifique et légale aux familles en besoin dans les écoles primaires, maternelles et secondaires de Wavre : travail de différenciation, apprentissage du français, aide dans le remplissage des papiers ;
- En poursuivant les diverses actions visant à la parfaite intégration de tous menées dans les écoles de Wavre via le jeu, la solidarité, l'appel aux personnes ressources, l'aide financière à l'égard de toute personne dans le besoin ;
- En assurant les mêmes droits aux primo-arrivants en séjour légal et aux réfugiés qu'au reste de la population wavrienne.

- L'accueil spécifique des demandeurs d'asile

- En continuant à favoriser les rencontres entre les habitants et les résidents des centres (culturelles, sportives...) ;
- En organisant des séances d'information entre habitants et résidents des centres ;
- En suscitant les initiatives de solidarité de la population locale vers les résidents des centres (collecte de meubles, ...) ;
- En ayant une attention spécifique pour les MENA (mineurs étrangers non accompagnés) en leur assurant logement et accueil approprié ;
- En informant la population locale de la possibilité de devenir tuteur pour les MENA ;
- En favorisant l'intégration scolaire des enfants réfugiés et des MENA.

- Les personnes en situation illégale

- En délivrant toutes les informations utiles concernant les organismes auxquels elles doivent s'adresser au niveau fédéral ;
- En continuant d'assurer l'accès à l'aide médicale urgente et en expliquant, avec plus de précision, les soins qui seront pris en charge et ceux qui seront exclus ;
- En précisant les motifs de convocation dans les courriers adressés par les communes aux personnes en situation illégale ;
- En ne permettant pas à la police locale de procéder à des arrestations de personnes en situation illégale aux abords des écoles ou à leur domicile sans mandat du juge ;

**Article 4.** Refuse tout repli sur soi, amalgames et propos discriminatoires.

**Article 5.** Demande aux autorités belges compétentes et concernées de continuer à remplir pleinement leurs obligations européennes en matière de relocalisation et de réinstallation des réfugiés et se déclare solidaire des communes en Europe ou ailleurs confrontées à un accueil important de réfugiés.

**Article 6.** Marque sa ferme opposition à toute forme de politiques migratoires qui entraînent des violences.

Pour cette raison, Wavre se déclare Commune Hospitalière.